



DEMANDE D'HOMOLOGATION MATCH AMICAL

1 – EQUIPES EN PRESENCE

..... /
(Club et division) (Club et division)

2 – ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Le club de N° d'affiliation FFF :

Effectue la présente demande en sa qualité d'organisateur de la rencontre.

Coordonnées : Mail : Téléphone :

Date : / /

Horaire :

Lieu (Stade) :

Adresse :

Classement fédéral du terrain :

3 – DÉSIGNATION D'UN TRIO ARBITRAL

Souhaitez-vous que la Commission Départementale de l'Arbitrage désigne (dans la mesure du possible) des officiels sur votre rencontre :

- ☐ Non, pas d'arbitre officiel
- ☐ Oui, un arbitre officiel
- ☐ Oui, trois arbitres officiels

Le club demandeur peut proposer un arbitre. La Commission Départementale de l'Arbitrage validera ou non la demande en fonction du niveau de l'arbitre proposé.

INFORMATIONS :

- Toutes les demandes doivent être transmises depuis la boîte mail officielle du club vers la boîte : district@dfsm.fff.fr ;
- Les demandes doivent être adressées au **minimum 5 jours avant la date de la rencontre** ;
- Le paiement des arbitres désignés est opéré directement après la rencontre par le club.